

# Arrêté fédéral approuvant une convention de double imposition avec les Etats-Unis d'Amérique

du 10 octobre 1997

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'article 8 de la constitution;  
vu le message du Conseil fédéral du 10 mars 1997<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Article premier**

<sup>1</sup> La Convention signée le 2 octobre 1996 entre la Confédération suisse et les Etats-Unis d'Amérique en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu est approuvée.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

Conseil des Etats, 10 juin 1997

Le président: Delalay  
Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 10 octobre 1997

La présidente: Stamm Judith  
Le secrétaire: Anliker

<sup>1</sup> FF 1997 II 977